

Projet Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 avril 2016

Date de convocation : 05/04/2016	Membres en exercice : 19 Présents : 16
----------------------------------	---

Ordre du jour

- 1. Budget Primitif 2016**
- 2. Subvention 2016 Office du Tourisme/Convention d'objectifs**
- 3. Taxes Locales 2016 : Taux d'imposition**
- 4. Rénovation piscine : Maîtrise d'œuvre**
- 5. Compte rendu des commissions : Associations - Culture**
- 6. Révision du PLU : Adaptation du PLU aux nouvelles dispositions du Code de l'Urbanisme**
- 7. SIGV Save Gersoise : demande adhésion communes de Lias et de Saint Loube**
- 8. Personnel : emplois saisonniers**
- 9. Questions diverses**

Présents : MM COT, TOMASIN, HAENER, GINESTET, ANE, PENSIVY, DESPAX, LABATUT, DAUBRIAC, PELLIS, Mmes CAILLE, BEYRIA, DELORT, JOURDAN, SANGIOVANNI, M BOUTINES

Absents/excusés : M PIMOUNET, Mmes MATTIUZZO, VEGA

Pouvoirs : (3) Mme MATTIUZZO à Mme JOURDAN, M PIMOUNET à M GINESTET, Mme VEGA à Mme BEYRIA.

Mme Céline JOURDAN a été nommé(e) secrétaire de séance

Procès-verbal de la séance du 15 mars 2016

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1. Budget Primitif 2016

M le Maire remercie tout d'abord le travail effectué par les différentes commissions ; la commission des finances, réunie le 6 mars n'a pas soulevé de remarques particulières à l'examen du projet de budget. Il précise que le budget a été établi sans augmentation de la fiscalité.

Il donne la parole à M Haener pour la présentation détaillée du budget.

Fonctionnement

DEPENSES			RECETTES		
Chap	Détail	Montant	Chap	Détail	Montant
o11	charges générales	521 605	o13	Atténuations charges	8 000
o12	Charges personnel	517 230	70	Produits services...	48 250
o14	FNGIR	48 555	73	Impôts, taxes	812 312
65	Autres charges/subventions	249 541	74	Dotations, participations	631 217
66	Frais financiers	113 600	75	Autres produits gest° courante	137 000
67	Charges exceptionnelles		76	Produits financiers	
o22	Dépenses imprévues		77	Produits exceptionnels	
o42	op ordre entre sections	48 288	o42	op ordre entre sections	48 052
o23	Virement vers Invest°	364 054	oo2	Excédent fonct° reporté	178 042
TOTAL		1 862 873	TOTAL		1 862 873

M Despax demande si la fuite d'eau au Prat Beziau a été résolue.

M Haener répond, qu'effectivement, une augmentation de la consommation a été constatée suite à 2 fuites (Stade et Prat Beziau). Celle du stade a été réparée ; quant à celle du Prat Beziau, elle sera résolue rapidement (dysfonctionnement d'une électrovanne du système d'arrosage, pas de problème au niveau de la canalisation).

Carburants : M Despax demande des précisions quant à l'augmentation du poste.

M.Haener répond que la consommation supérieure constatée s'explique, en partie, par le fait de véhicules supplémentaires.

M Pensivy réfute la prévision d'augmentation de carburant même si elle est faible.

M. Ané fait remarquer que le changement pour le mode du transport des déchets verts justifiera en partie l'augmentation de carburants.

M.Cot rappelle que la gestion du poste « carburants » est très rigoureuse, étant tenue par véhicule.

M.Pensivy estime qu'un budget prévisionnel doit afficher des intentions et ce n'est pas le cas.

Travaux en régie : M Despax pense qu'il conviendrait d'étudier le coût réel de ces travaux : faire un comparatif avec des prestations d'artisans.

Il constate qu'il n'y a pas d'effort de diminution des dépenses générales.

M le Maire donne la parole à M Ginestet pour la présentation des subventions aux associations

M Ginestet présente le détail des propositions avec des précisions concernant :

-Club de pétanque : La subvention a été diminuée de moitié en raison d'une bonne trésorerie de l'association.

-Hand ball club

Subvention exceptionnelle de 1000 € supplémentaires liés aux résultats sportifs de l'équipe séniors féminines (montée en nationale).

-Judo club : diminution de 500€.

- Rugby : Subvention exceptionnelle mise en suspens, dans l'attente des résultats sportifs du LSC

- Tennis club de la Save : augmentation de 400€ en raison de quelques difficultés financières du club.

M. Ané estime que le tennis club est une association un peu fermée.

M. Ginestet répond que ce club s'ouvre un peu plus notamment auprès des écoles. Il fait remarquer que c'est la seule association qui paie l'électricité.

- Les archers de la save : 100 €

- Les restos du cœur : pas de subvention car l'antenne sur Lombez a été fermée.

-Secours catholique : 150 €

-Secours populaire : 150€

Concernant l'examen des demandes de subventions, M Boutines pense qu'il serait souhaitable d'avoir, au minimum, le PV de l'assemblée générale et le bilan financier.

Investissement

DEPENSES			RECETTES		
Chap	Détail	Montant	Chap	Détail	Montant
164	Emprunts(capital)	267 700	10	Fctva/ taxes urbanisme	58 318
165	Cautions loyers	1 500	1068	Excédent fonct° affecté	505 938
20	Etudes	1 448 429	13	Subventions	250 978
21	Travaux		458	Opérat° compte de tiers(PUP...)	295 012
			16	Emprunts	467 346
			16	Cautions loyers	1 500
			o24	Produits cessions	
o40	op ordre entre sections	48 052	o40	op ordre entre sections	48 288
o41	Opérations patrimoniales	7 980	o41	Opérations patrimoniales	7 980
oo1	Déficit invt reporté	225 753	o21	Virement sect° de fonct°	364 054
TOTAL		1 999 414	TOTAL		1 999 414

Achat matériel bureau et informatique (bureau des adjoints) : 11 000 €

M Despax s'interroge par rapport à cette dépense (investissement conséquent par rapport au temps passé) et rappelle que les adjoints du mandat précédent ont exercé leur fonction sans cet équipement.

M Cot répond que les adjoints disposent d'un seul bureau au rez-de-chaussée. L'aménagement à l'étage permettra un meilleur fonctionnement et un bureau supplémentaire pour le secrétariat (réorganisation des bureaux administratifs au RDC).

Travaux en régie : 40 000 €

M Despax fait remarquer l'absence de détail concernant ces travaux : le contenu et le détail devraient être étudiés au préalable par le conseil municipal.

M Cot répond que la liste de ces travaux sera faite.

Concernant les investissements en général, M Despax suggère quelques projets : achat de la parcelle jouxtant le lavoir (M Darolles), remplacement des plots Place de la Cathédrale, réfection du toit du pigeonnier mitoyen Bld des Pyrénées, restauration des façades des maisons n° 6 et 8 place de la cathédrale, la réalisation de trottoirs ave Maquis de Meilhan, l'étude du giratoire RD 626

M Cot répond qu'il est dans l'attente du courrier du Département concernant le giratoire. Au sujet de la parcelle « Darolles », la discussion est en cours. Quant aux trottoirs « Ave du Maquis du Meilhan » des devis peuvent être demandés.

Intervention de M Cot

« Cette année, le budget présenté est le plus proche possible de la réalité financière de la commune ; en tenant en compte d'une part des dotations de l'Etat DGF qui sont en baisse de moins de 25 812€ mais compensées en partie par la dotation de solidarité rurale et la dotation nationale de péréquation (+ 35 778 €) et d'autre part des investissements engagés qui doivent être toujours en adéquation avec nos capacités financières.

De nombreux travaux ou achats déjà engagés verront le jour (fin des travaux route de Toulouse, accessibilité, restauration, piscine, début réhabilitation de l'ancien couvent des capucins) qui permettront de continuer de donner vie à notre village en terme de modernité, d'accueil touristique, et de bien vivre toute génération confondue. Tous ces projets, seront réalisés sans augmentation de la fiscalité et avec l'aide maximale des différents partenaires (Etat, Région, Département, parlementaires..).

Concernant le fonctionnement, je réitère notre devoir de maîtriser au mieux les dépenses (poste électricité avec mise en place d'économies d'énergie à terme, réflexions avec l'ensemble des utilisateurs, révision des différents contrats ...). »

M Boutines estime, au vue de la présentation faite, qu'il s'agit d'un budget de reconduction, reprenant un certain nombre de projets validés par la majorité municipale. De son point de vue, ce budget manque d'ambitions.

M le Maire invite le conseil à procéder aux votes des subventions dans un 1er temps et du budget primitif dans un 2^{ème} temps.

Il propose le vote des subventions en 2 parties : vote séparé pour les associations « Pêche », « Office du Tourisme », « Maison des Ecritures », et « LSC Rugby » et vote global pour les autres associations.

Association Pêche

M Ané, intéressé à l'affaire en tant que membre de l'association sort de la salle.

Votants	18	Pour	17	Contre	1	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Association Office du Tourisme

Mme Caille intéressée à l'affaire en tant que membre de l'association sort de la salle.

Votants	18	Pour	16	Contre	1	Blanc	1
---------	----	------	----	--------	---	-------	---

Association LSC Rugby

M Daubriac intéressé à l'affaire en tant que membre de l'association sort de la salle.

Votants	17	Pour	14	Contre	2	Blanc	1
---------	----	------	----	--------	---	-------	---

Association Maison des Ecritures

Mme Caille intéressée à l'affaire en tant que membre de l'association sort de la salle.

Votants	18	Pour	17	Contre	1	Blanc	0
---------	----	------	----	--------	---	-------	---

Autres associations

Votants	19	Pour	18	Contre	0	Blanc	1
---------	----	------	----	--------	---	-------	---

Budget : le conseil procède au vote :

Votants	19	Pour	14	Contre	2	Blanc/nuls	3
---------	----	------	----	--------	---	------------	---

2. Subvention 2016 Office du Tourisme/Convention d'objectifs

Mme Caille, intéressée à l'affaire en tant que membre de l'association sort de la salle.

Monsieur le Maire informe le conseil de la demande de l'association « Office de Tourisme de Lombez » sollicitant une subvention de 31 150 € pour l'année 2016 dans le cadre de leurs activités et programme d'actions définis dans le projet de convention d'objectifs (29 150€ correspondant à la charge de la rémunération de Mme Bost et 2000 € pour la mise en œuvre du programme). Le rapport d'activités ainsi que le bilan financier 2015 ont été fournis. Il propose d'accorder une subvention de 31 150€ et de reconduire la convention d'objectifs

Le Conseil Municipal décide :

- d'accorder à l'association « Office de tourisme de Lombez », une subvention de 31 150 € pour l'année 2016
- de signer avec l'association la convention d'objectifs

Votants	18	Pour	16	Contre	1	Blanc	1
---------	----	------	----	--------	---	-------	---

3. Taxes Locales 2016 : Taux d'imposition

M le Maire propose de reconduire pour 2016 les taux de l'année précédente :

Taxe d'habitation : 16.90 %
Taxe foncier bâti : 13.00 %

Taxe foncier non bâti : 55.53 %
CFE (cotisation foncière entreprises) 13.96 %

Votants	18	Pour	18	Contre	0	Blanc	0
---------	----	------	----	--------	---	-------	---

4. Rénovation piscine : Maîtrise d'œuvre

M le Maire présente le résultat de la consultation :

Phase 1 Réfection totale du grand bassin
Phase 2 Etude aménagement/mise aux normes des abords et bâtiments
Consultation auprès de 5 architectes

Candidats	Phase 1	Phase 2	Total HT	observations
Vassil BANKOV L'Isle Jourdain	8 580	3 600	12 180€	
Pierre POSER Fonsorbes	8 500	3 600	12 100€	
Franck MATTIUZZO L'Isle Jourdain	7 500	3 500	11 000€	Bureau contrôle et SPS nécessaires

La commission « ad hoc » du 04 avril a retenu l'offre de M Mattiuzzo.

M Despax fait remarquer que le bassin a été construit sur une zone de remblais. Il souligne le mauvais état des vestiaires et questionne M le Maire sur les travaux actuels effectués par les agents communaux.

M Cot répond qu'il s'agit de petits travaux au niveau de la reprise des fissures murales.

Le conseil décide de retenir l'offre de M Mattiuzzo.

Votants	19	Pour	18	Contre	1	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

4. Compte rendu des commissions : Associations – Culture

Commission « culture »

M le Maire donne la parole à Mme Caille.

Projet Street-Art

Mme Caille informe le conseil qu'il convient de retenir un candidat sur les 3 pré-sélectionnés sur 15 candidatures reçues.

- Korail Artiste
- Bayah Dezipn
- Equipe Natacha Sansoz

Mme Caille fait passer aux conseillers les dossiers des 3 candidats.

Les 3 candidats ont été reçus, la commission « culture », propose de retenir l'offre du candidat Bayah Dezign.

Mme Caille rappelle le contenu du projet :

- parcours urbain street-art débutant par le mur de la piscine vers la cathédrale (passage Ruiz..)
- volet pédagogique et de médiation avec les habitants

M Daubriac demande la date de réalisation.

Mme Caille répond que cela devrait se faire cet été.

M Despax suggère comme lieux les maisons situées place cathédrale (au n° 6 et 8). Concernant le mur de piscine, il se questionne par rapport au devenir de ce bâtiment d'une part, et au problème de sécurité si le site de la piscine doit rester ouvert pour la visite du « street-art » d'autre part.

Le conseil municipal décide de retenir la proposition de Bayah Dezign (Toulouse) pour un montant de 13 500 €TTC. Subvention de la DRAC : 9500 €.

Votants	19	Pour	15	Contre	0	Blanc/nuls	4
---------	----	------	----	--------	---	------------	---

6. Révision du PLU : Adaptation du PLU aux nouvelles dispositions du Code de l'Urbanisme

M le Maire expose que les dispositions du Code de l'Urbanisme ont été modifiées par le décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du livre Ier du code de l'urbanisme et à la modernisation du contenu du plan local d'urbanisme.

Ces changements concernent notamment le contenu du PLU et les possibilités du règlement des PLU en matière de réglementation du droit des sols. Ce décret est applicable à compter du 1^{er} janvier 2016,

D'après l'article 12 du décret, les PLU dont la procédure a été engagée avant le 1^{er} janvier 2016 continuent à utiliser la réglementation antérieure à cette date, et ne pourront utiliser la nouvelle réglementation qu'à l'occasion d'une révision générale.

Ce même article laisse toutefois la possibilité d'utiliser la nouvelle réglementation, si la commune le décide par délibération expresse avant que le projet de PLU ne soit arrêté.

M le Maire indique que la nouvelle réglementation:

- prend en compte les dernières évolutions législatives (loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, Ordonnance n° 2015-1174) concernant les PLU et qui sont applicables

- ouvre de nouvelles possibilités en matière de réglementation du droit des sols, tout en conservant les anciennes possibilités

Compte tenu :

- de l'intérêt de bénéficier de ces nouvelles possibilités sans avoir à mener plus tard une nouvelle procédure de révision générale,
- de l'avancement actuel des études de la procédure de révision en cours,

M le Maire propose l'application de la nouvelle réglementation au PLU en étude.

Le conseil municipal décide que la nouvelle réglementation (à savoir l'ensemble des articles R. 151-1 à R. 151-55 du code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016) sera applicable au document de PLU en étude.

Votants	19	Pour	19	Contre	0	Blancs/Nuls	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

M Despax demande que les réunions de travail se déroulent l'après-midi.

7. SIGV Save Gersoise : demande adhésion communes de Lias et de Saint Loube

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le comité Syndical du SIGV a accepté l'adhésion des communes de Lias et de St-Loube.

En conséquence, M. le Maire soumet au conseil municipal la demande d'adhésion des communes de Lias et de Saint Loube

Le conseil municipal approuve l'adhésion des communes de Lias et de St-Loube au SIGV de la Save Gersoise.

Votants	19	Pour	19	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Arrivée de Mme Vega à la séance.

8. Personnel : emplois saisonniers

M le Maire informe le conseil des recrutements nécessaires :

Piscine :

- Maître-nageur sauveteur : 1 pour la période scolaire (pris en charge par la CCSavès), 2 pour la saison estivale
- Agents de caisse et ménage pour la période estivale

Services techniques : 1 agent pour la période du 3^{ème} trimestre

Le conseil donne son accord pour le recrutement des agents non titulaires dans les conditions suivantes :

Fonction	Grade	Rémunération
Maître nageur sauveteur	Educateur ETAPS	8 ^{ème} échelon (maxi)
Agent d'entretien	Adjoint technique 2 ^è cl	1 ^{er} échelon
Agent services techniques	Adjoint technique 2 ^è cl	1 ^{er} échelon

Votants	19	Pour	19	Contre	0	Abstention	0
---------	----	------	----	--------	---	------------	---

9. Questions diverses

Sapeurs-pompiers : mise à l'eau du bateau

M ANE signale l'amas de terre à enlever au niveau de l'aire de mise à l'eau.

M Despax signale un ancien poteau électrique à enlever au niveau de la route de Puylausic
Par ailleurs, il fait remarquer la détérioration de la voirie au niveau du centre- ville et de certaines routes départementales.

M le Maire répond qu'il est au courant et qu'il a engagé les démarches.

Travaux route de Toulouse

M Ané demande l'état d'avancement des travaux.

M Cot répond que le retard est dû à la mise en place de l'éclairage ; l'enrobé doit se faire après le 15 mai.

Jeunes diplômés

Mme Delort demande de réfléchir à des idées cadeaux pour les lauréats.

La séance est levée à 22 H 50